

MARAIS DE CONDETTE

Commune de Condette

Maître d'ouvrage : commune de Condette

Propriétaire : commune de Condette

Gestionnaire : EDEN 62

Partenaire : Syndicat mixte du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale

Années : 2005-2008

Contexte

Le marais de Condette est limité au nord par le massif forestier d'Écault et au sud par la forêt domaniale d'Hardelet. Il a été façonné dans les alluvions sableuses et limoneuses d'un petit vallon barré par un cordon dunaire, siège d'une nappe souterraine. Celle-ci baigne l'ensemble du vallon, permettant ainsi le développement d'un horizon tourbeux par accumulation de débris végétaux dans des conditions d'anaérobiose*.

Cette zone tourbeuse abrite une formation végétale rare, une aulnaie-bétulaie à *Osmonde royale* (*Osmunda regalis*), et un cortège d'espèces turficoles*. Elle fournit une aire de repos pour certains oiseaux littoraux et constitue un site de reproduction de batraciens terrestres, notamment pour la population de crapauds communs (*Bufo bufo*).

L'alimentation en eau du lac aux Miroirs et de l'étang de la Claire-Eau est assurée principalement par le ruisseau de la Marenne, secondairement par des sources latérales et la nappe souterraine.

Les sources latérales fournissent une eau parfaitement claire, qui s'explique par un environnement principalement forestier assurant ainsi une protection naturelle. En revanche, les eaux pluviales collectées dans les quartiers urbanisés limitrophes n'offrent pas la même qualité.

Outre, ce problème de qualité des eaux qui mérite d'être résolu, les autres problèmes relèvent de :

- l'évolution de la tourbière, qui tend à se boiser,
- la gestion adaptée du site,
- la gestion des terrains avoisinant le marais et notamment ceux qui assurent la transition entre la zone urbanisée et la tourbière,
- l'ouverture au public de la zone tourbeuse.

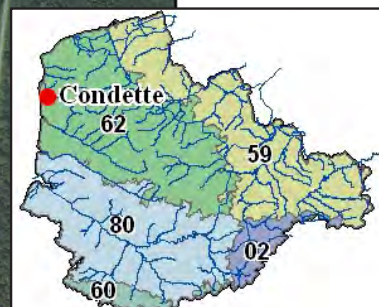
Dans ce contexte, la commune a lancé un grand projet de restauration et d'aménagement du site.



03

SURFACE	MONTANT DE L'OPÉRATION
80 hectares	932 162 €

FINANCEMENT	
Interreg III A	258 427 €
Commune de Condette	190 815 €
Agence de l'eau Artois-Picardie	153 806 €
Région Nord Pas-de-Calais	153 440 €
Communauté d'agglomération du Boulonnais	148 674 €
Syndicat mixte du Parc naturel régional du Caps et Marais d'Opale	27 000 €



Enjeux et objectif

La commune de Condette avec l'appui technique du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale a réhabilité et aménagé le marais de Condette pour préserver sa richesse patrimoniale et l'ouvrir au public (y compris aux personnes à mobilité réduite).

Trois objectifs étaient visés :

- redonner au site sa dimension de milieu naturel de haute qualité,
- ouvrir le site avec des équipements « tout public » sous la forme de sentiers de découverte,
- continuer les activités traditionnelles exercées sur le site : pêche, marche et équitation.



Étang de Condette

Actions et travaux

L'aménagement environnemental du marais de Condette s'est articulé autour de trois postes de travail.

1. La renaturation du site

Abandonné par toute activité agricole depuis les années 60, le marais de Condette s'est notablement modifié. La restauration de ce patrimoine a nécessité l'abattage de peupliers, de bouquets de saules et d'aulnes. La zone humide a également été réaménagée : reprofilage des berges de mares, création d'un fossé de ceinture, divers travaux de génie écologique.



Coupe de peupliers

2. Le curage du lac des Miroirs

Le lac étant en voie de comblement généralisé, il a été curé au moyen d'une pompe sur une petite barge. La technique de curage a permis de ne pas dégrader les berges du lac. Ce curage permettra une meilleure oxygénation de l'eau en période estivale et un meilleur renouvellement de la masse d'eau.

3. L'aménagement d'un sentier de découverte du site

À l'instar du sentier mis en place sur la réserve naturelle nationale des étangs du Romelaëre dans le marais audomarois, un sentier et des stations d'interprétation ont été mis en place.

Les travaux ont démarré le 5 décembre 2005 et se sont achevés le 30 juin 2008. Ils ont été réalisés sur plusieurs années pour permettre à la commune de Condette d'étaler les dépenses dans le temps. Des réunions de chantier ont été organisées tout au long des travaux par l'assistant à maîtrise d'œuvre. Dans le cadre de cette réalisation, un comité technique des experts du handicap a également été mis en place pour valider les différents éléments de finition.



Aménagement du sentier

Résultats

Le marais de Condette a été restauré, le lac a été curé et deux sentiers d'un peu plus de 5 km ont été créés.

Ces aménagements sont constitués des éléments suivants :

1. Parking paysagé unique

Aménagement réalisé en matériau minéral stabilisé et gazon renforcé de cent places de stationnement pour véhicules légers.

2. Sentier piétonnier en matériau minéral stabilisé

Sentier piétonnier, accessible tout public, d'une largeur de 1,30 m dans les parties courantes avec espaces de croisement et/ou regroupement.



Point d'observation

3. Sentier en platelage

En secteurs humides, un sentier en platelage bois avec planches rainurées et chasse-roue d'une largeur de 1,30 m en section courante avec des surlargeurs en 2,22 m.



Platelage en bois

4. Ouvrages divers en bois

- La grange abri, clôtures, observatoire...



Observatoire

5. Signalétique

- Signaux d'éveil de vigilance normalisés pour les non-voyants.
- Bornes de guidage en relief.
- Plaques d'interprétation du site en relief.
- Plaque « Protocole » de visite pour les non-voyants.
- Signalisation routière : parking réservé aux personnes handicapées.
- Pictogrammes de réglementation en PVC.
- Avis aux promeneurs (responsabilité).
- Pictogrammes de rappel de risques en PVC.

Perspectives

Depuis le 27 mars 2009, la gestion du site a été confiée au gestionnaire Eden 62*. Un plan de gestion est en cours de rédaction. Les priorités d'intervention seront axées sur la mise en place de fauche exportatrice et du pâturage extensif*. Ces pratiques permettront de maintenir une mosaïque d'habitats diversifiés et de maintenir des milieux ouverts de faibles niveaux trophiques favorables à la biodiversité.

Au cours de l'année 2009, le marais de Condette a été classé en réserve naturelle régionale par la Région Nord-Pas-de-Calais qui a la compétence de classement depuis 2007.

Le site est en cours de labellisation Tourisme et handicap.



200, rue Marceline - Centre Tertiaire de l'Arsenal - B.P. 80818 - 59508 Douai cedex
Tél : 03 27 99 90 00 - Fax : 03 27 99 90 15 - www.eau-artois-picardie.fr

CONTACTS :

COMMUNE DE CONDETTE : MAIRIE 03.21.32.88.88

**SYNDICAT MIXTE EDEN 62 : HUBERT BRADANT
03.21.32.13.74**

**AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE : ESTELLE
CHEVILLARD / ALEXANDRE POULAIN 03.27.99.90.31**

**RÉGION NORD-PAS-DE-CALAIS : ÉRIC CHÉRIGÉ
03.28.82.74.30**